

Nice, le 3 décembre 2025

Objet : Points abordés lors de notre rendez-vous relatif à la Direction des Sports de la ville de Nice.

Monsieur le Directeur général adjoint Famille, Éducation, Sports et Loisirs,

En premier lieu, il nous semble important de vous remercier de la qualité de nos échanges lors de la réunion du 15 octobre dernier.

Comme convenu, nous vous prions de trouver, ci-après, les sujets que nous avons abordé avec vous, afin de vous permettre d'y répondre point par point.

- Concernant le bâimentaire, nous souhaitons vous interpeller sur le besoin de rénovations ou réhabilitations d'un certain nombre de sites :
 - Le complexe Jean Bouin : nous vous avions déjà interpellé concernant la problématique d'infiltration d'eau. Même si la dalle a été expertisée, il est nécessaire de poursuivre les travaux de rénovation du complexe notamment des plaques de faux plafond de la piscine et de la patinoire.
 - Le complexe des Combès : là aussi, nous avions interpellé la conseillère de prévention concernant des aménagements pour la piscine à la suite d'une agression. Les propositions faites par notre syndicat ont été suivies par cette dernière et certains points ont été améliorés. Néanmoins, il est important de mettre en place les améliorations pour la saison prochaine, puis finaliser la mise en place d'une machine à laver et la création de vestiaires et douches pour les agents.
 - Le complexe de Charles Ehrmann : nous souhaitons avoir une étude concernant la viabilité de la rampe d'accès à la tribune.
 - Dans la plupart des sites, nous attirons votre attention sur la nécessité d'avoir des locaux d'aisance à proximité des lieux d'interventions des agents, des salles de pauses adaptées et conviviales, des vestiaires et sanitaires séparés femmes-hommes.
- Concernant les problématiques de sécurité, elles se retrouvent principalement sur les sites de Charles Ehrmann et le complexe du Mercantour.
En effet, l'accès au site de Charles Ehrmann doit être davantage sécurisé car de trop nombreuses intrusions et vols sont constatés par les équipes. Certains agents peuvent se sentir en insécurité par ce défaut de filtrage et de sécurité. Pour exemple, un agent s'est retrouvé face à des squatteurs lors de son intervention sur un local du site. Pour notre syndicat, il est essentiel de renforcer les moyens de sécurité par un portail et une présence humaine postée sur les différents accès et de renforcer le gardiennage.

La problématique de sécurité est aussi prégnant au complexe du Mercantour. Pour rappel, des usagers et agents ont été la cible de jets de pierres par des perturbateurs extérieurs au bâtiment. Dans le même objectif de sécurité et de sureté, nous souhaiterions que les équipes de la piscine de St Augustin et du complexe du Mercantour participent au groupe de travail avec le GPST sur la procédure d'alerte et gestion des incidents (émeutes, tirs...) dans le quartier des Moulins.

➤ La prévention des risques professionnels doit aussi être un axe d'amélioration au sein de la Direction des Sports. En effet, lors de nos visites, nous avons pu constater qu'il n'y avait pas d'uniformisation des protocoles d'entretien des sites, ni dans la commande des produits, ni dans l'utilisation des machines telle que la mono brosse. Dans ce même temps, nous avons soulevé la problématique du respect des locaux utilisés par les clubs qui impactent directement les conditions de travail des agents techniques.

Concernant les piscines, nous avons pu soulever la problématique du bruit de la ventilation qui incommode fortement les MNS. Nous précisons que les mesures actuelles des bouchons d'oreilles ne conviennent pas aux agents concernés. Il est donc nécessaire de proposer un autre dispositif plus adapté à leurs besoins.

Dans le cadre de la prévention des risques liés aux Troubles Musculosquelettiques, nous vous alertons au sujet de la manutention des vélos dans les grands bains et le retrait, chaque matin, du robot nettoyant le bassin, qui n'est pas assuré par l'entreprise ayant le marché.

➤ Les problématiques RH que nous avons abordées sont les suivantes :

Dans la plupart de vos services, la problématique du remplacement systématique des postes d'agent d'accueil est prégnante et détériore les conditions de travail des équipes devant pallier les longues périodes en effectifs réduits.

Pour ces mêmes agents, les prises de pauses et de congés sont largement impactées. Des agents sont contraints de faire des heures supplémentaires, de manger en caisse et de laisser l'accueil inoccupé, le temps de se rendre aux cabinets d'aisance. De plus, nous avons pu constater que certains d'entre eux avaient des plannings ne respectant pas les garanties minimales du temps de travail.

Nous sommes bien conscients que la Direction des Sports favorise la mobilité médicale, ce qui est positif. Néanmoins, lorsque les postes ne conviennent pas aux agents concernés par cette mobilité, nous demandons que l'ouverture de poste paraisse rapidement et que le recrutement d'un agent d'accueil se fasse au plus vite de sorte à prévenir l'épuisement professionnel.

Nous demandons que l'intégralité des agents de la Direction puissent être autonomes dans la gestion de leur HR accès et décider de la nature de leurs congés.

Dans ce même cadre, nous demandons l'application de la règle commune lors des fermetures temporaires d'un site, à la suite d'un problème technique, de maintenir les agents en poste dans le planning prévu et ne pas les obliger à poser des heures de RTT ou congés.

Nous demandons aussi qu'une règle commune s'applique lors des fermetures des bassins pour remise en eau. L'ensemble des agents (Agent accueil, agents techniques et MNS) du site concerné, pourront choisir soit de renforcer des sites de la Direction, soit de prendre des congés durant cette période.

Concernant les horaires adaptés pendant les périodes de fortes chaleurs, nous demandons que les agents des ateliers puissent bénéficier des horaires d'été de 6H30 à 13H30 durant la période définie dans le référentiel des mesures préventives fortes chaleurs et canicule.

Concernant le site Charles Ehrmann, nous avons abordé la problématique des gardiens qui ont des missions nécessaires pour la sécurité du site et qui doivent être assurées de façon pérenne.

Aussi, les agents techniques de site ayant en charge la gestion de l'entretien de plusieurs installations, nous soutenons le projet du responsable de créer un pool d'agents techniques « espaces verts » formés et équipés pour assurer la gestion de l'ensemble des sites.

Pour terminer sur le point RH, le syndicat vous alerte sur les difficultés de certains agents à pouvoir évoluer dans leur carrière alors que leurs entretiens professionnels annuel sont très satisfaisants. Les vacances de postes n'étaient pas forcément annoncés aux agents. Depuis peu, les annonces sont publiées mais la mobilité n'est pas forcément facilitée et réalisée.

➤ Focus sur les MNS et les chefs de bassins.

Les MNS sont dans l'obligation de renouveler leur brevet d'aptitude pour les 5 ans. De plus, ils doivent conserver un état physique garantissant la capacité à assurer leurs missions. Pour cela, nous demandons que leur soit accordée une heure de sujétion particulière par semaine destinée à cet entraînement.

Nous avons constaté une différence de missions concernant les chefs de bassin en complexe et en petite piscine. En effet, dans ces dernières, ils sont responsables du site. Pour cela, ils ont la charge de la gestion du bâtiment, de la logistique et du management des équipes techniques, d'accueil et de MNS. C'est pourquoi, nous demandons de différencier les fiches de postes et d'attribuer une revalorisation de l'IFSE pour ces agents.

Par ailleurs, le cumul d'activité étant autorisé, il est un réel outil de management pour ces équipes. C'est également une réelle plus-value pour l'attractivité des piscines. Néanmoins, nous demandons que le tarif des lignes d'eau soit gelé et que les démarches administratives soient plus simplifiées, harmonisées et mieux coordonnées afin de préserver un climat de confiance avec les agents.

D'autre part, nous avons abordé l'éventuel projet de l'annualisation du temps de travail au sein de la Direction. Vous nous avez confirmé que ce projet se réfléchirait pour la Direction de l'Événementiel, mais non pour les autres services du fait de leur horaires de fonctionnement.

Pour conclure, nous vous avons alerté sur la nécessité de développer une réelle démarche de prévention des risques psycho sociaux. En effet, lors de nos visites, nous avons été interpellés par le niveau de souffrance au travail pour nombreux de vos agents. Cela s'explique majoritairement par les liens compliqués avec la chaîne hiérarchique et le manque de communication.

En vous remerciant par avance des suites réservées à la présente, veuillez agréer, Monsieur le Directeur général adjoint, l'expression de nos salutations distinguées.

PO/ Le syndicat CGT NMCA
La responsable du secteur Qualité de Vie Syndicale

Julie MARTIN